

RCS : CHALONS EN CHAMPAGNE

Code greffe : 5101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1976 B 00065

Numéro SIREN : 095 750 089

Nom ou dénomination : CHATEAU MALAKOFF

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2021 sous le numéro de dépôt 1618

ENREGISTRE

**CHÂTEAU MALAKOFF**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 5.865.200 Euros**  
**Siège social : 1 rue de Champagne 51190 OGER**  
**RCS Reims B 095.750.089**

LE - 4 AOUT 2021

Au Greffe du tribunal de Commerce  
de Chalons en Champagne  
Sous le N° 2021 1618  
Le Greffier



## AFFECTATION DU RESULTAT

« ...

### ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

#### 1<sup>ère</sup> Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Président sur les comptes sociaux et du Commissaire aux comptes, approuve lesdits rapports et comptes annuels arrêtés par le Président au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021 tels qu'ils ont été présentés et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. Il est rappelé que l'activité retracée est conforme aux objectifs et axes de développement définis par la Maison Mère.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'exercice clos le 31 mars 2021 se solde par un bénéfice se montant à 0,429 M€.

L'Assemblée Générale décide d'affecter ce résultat de la façon suivante : virement sur le compte report à nouveau.

Le compte report à nouveau passe à 11,689 M€.

L'Assemblée Générale prend acte de ce qu'aucun dividende n'a été distribué.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

... »

Fait à Oger, le 16 juillet 2021

Stéphane Dalyac  
Président

**CHATEAU MALAKOFF**

**Comptes individuels**

**Bilan, Résultat et Annexe**

**Exercice clos le 31 mars 2021**

1<sup>ère</sup> PARTIE : COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2021

## 1.1. Compte de résultat

	Notes	Exercices clos au 31 mars	
		2021	2020
		<i>(en milliers d'euros)</i>	
Chiffre d'affaires .....	11	8 120	8 515
Production stockée .....		225 -	225
Reprise sur amortissements et transfert de charges .....		11	18
Autres produits .....		2	1
<b>Total des produits d'exploitation .....</b>		<b>8 358</b>	<b>8 310</b>
Achats de matières premières et autres appro.....	-	456 -	375
Variation de stock (MP et autres approv.) .....			
Autres achats et charges externes .....	-	3 221 -	2 854
Impôts taxes et versements assimilés .....	-	206 -	225
Salaires et traitements .....	12 -	2 337 -	2 203
Charges sociales .....	12 -	823 -	776
Dotations aux amortissements .....	-	440 -	417
Dotations aux provisions .....	-	1 -	1
Autres charges .....	-	0 -	0
<b>Résultat d'exploitation .....</b>		<b>875</b>	<b>1 461</b>
Produits financiers .....		2	2
Charges financières .....	-	220 -	199
<b>Résultat financier .....</b>		<b>219 -</b>	<b>197</b>
<b>Résultat courant avant impôt .....</b>		<b>656</b>	<b>1 264</b>
Produits exceptionnels .....		92	68
Charges exceptionnelles .....	-	64 -	22
<b>Résultat exceptionnel .....</b>	13	<b>28</b>	<b>47</b>
Participation des salariés .....	-	95 -	95
Impôts sur le résultat .....	14 -	160 -	351
<b>Résultat net .....</b>		<b>429</b>	<b>864</b>

## 1.2. Bilan

	Notes	Exercices clos au 31 mars	
		2021	2020
<b>ACTIF</b>			
		<i>(en milliers d'euros)</i>	
Immobilisations incorporelles .....			
Immobilisations corporelles .....		28 993	28 867
Immobilisations financières .....		7 141	7 140
Autres immobilisations financières .....		1	1
<b>Actif immobilisé .....</b>	<b>1 et 2</b>	<b>36 135</b>	<b>36 008</b>
Stocks et en cours .....	3	2 978	2 752
Clients et comptes rattachés .....		3 718	7 882
Autres créances et comptes de régularisation ..	10	361	66
Valeurs mobilières de placement .....			
Disponibilités .....		751	1 284
Charges constatées d'avance .....		5	3
Ecart de conversion actif .....			
<b>Actif circulant .....</b>		<b>7 813</b>	<b>11 987</b>
<b>Total de l'actif .....</b>		<b>43 948</b>	<b>47 995</b>
<b>PASSIF</b>			
		<i>(en milliers d'euros)</i>	
Capital .....	4	5 865	5 865
Primes d'émission, de fusion et d'apport .....		4 161	4 161
Réserve légale .....		587	587
Réserves statutaires .....			
Réserves réglementaires .....		9 390	9 390
Report à nouveau .....		11 260	10 395
Résultat .....		429	864
Subventions d'investissement.....			
Provisions réglementées .....	5	121	149
<b>Total des capitaux propres .....</b>	<b>4</b>	<b>31 813</b>	<b>31 412</b>
<b>Autres fonds propres .....</b>			
<b>Provisions pour risques et charges .....</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
Emprunts et dettes financières .....	7	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés .....		465	481
Dettes fiscales et sociales .....	10	1 126	1 175
Autres dettes et comptes de régularisation.....	10	10 536	14 919
Ecart de conversion passif .....		-	-
<b>Total des dettes .....</b>		<b>12 127</b>	<b>16 575</b>
<b>Total du passif .....</b>		<b>43 948</b>	<b>47 995</b>

**2<sup>ème</sup> PARTIE : ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2021**

## **1. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes ont été établis conformément aux principes du plan comptable général et au code de commerce. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

## **2. METHODES ET REGLES D'EVALUATION**

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique.

### **2.1. Immobilisations incorporelles**

Les logiciels sont amortis sur des durées allant de 1 an à 8 ans.

### **2.2. Immobilisations corporelles**

Les règles relatives aux actifs ont été appliquées et l'ensemble du parc des immobilisations a été examiné :

- L'analyse par composants est effectuée si cela s'avère pertinent.
- Les durées d'amortissement des biens acquis depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005 correspondent à leurs durées d'utilisation.
- Les durées d'amortissement des biens acquis antérieurement au 1<sup>er</sup> avril 2005 correspondent à la durée de vie réelle.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires,) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie estimée des immobilisations et selon le mode linéaire; le mode dégressif est utilisé le cas échéant. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

▪ Constructions	10 à 50 ans
▪ Agencements et aménagements des constructions	5 à 20 ans
▪ Matériel et outillage	1 à 20 ans
▪ Matériel de transport	2 à 5 ans
▪ Mobilier et matériel de bureau	4 à 10 ans

### **2.3. Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## 2.4. Stocks

Les stocks correspondent aux travaux engagés pour la récolte de l'exercice suivant et pour les raisins commercialisables ultérieurement après décision de déblocage de l'interprofession du Champagne.

Ils sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements pour dépréciation des biens concourant à la production.

## 2.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## 2.6. Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan concernent la provision pour amortissements dérogatoires qui correspond à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les produits et charges exceptionnels.

L'impôt que la société devra payer au moment de la réintégration de la provision figure dans les engagements hors bilan.

## 2.7. Provisions pour risques et charges

Les provisions constituées sont destinées à couvrir les risques et les charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

## 2.8. Retraites et autres engagements vis à vis du personnel

Les montants des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont mentionnés en engagements hors bilan et estimés sur la base d'évaluations actuarielles. Ces engagements ont été calculés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 0,55 % pour la mutuelle : 0,80%
- taux de revalorisation annuelle des salaires : Non cadres: 1,5% Cadres: 2,5%
- âge de départ en retraite :

Cadres	64 ans
Employés et ouvriers	62 ans

- table de mortalité : INSEE TD/TV 2014-16
- taux annuel de démission

	Cadres	Agents de maîtrise	Employés et ouvriers
Avant 30 ans	8,2%	8,2%	8,2%
De 30 à 45 ans	2,5%	2,5%	2,5%
De 45 à 55 ans	1,6%	1,6%	1,6%
Après 55 ans	0%	0%	0%

## 2.9. Critères d'appréciation retenus pour l'identification des opérations exceptionnelles

Les opérations exceptionnelles comprennent les produits et les charges hors gestion courante de l'entreprise. Elles concernent soit des opérations de gestion, soit des opérations en capital, soit les mouvements des provisions réglementées.

## 3. AUTRES INFORMATIONS

Les comptes annuels de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de la S.A. Laurent-Perrier 32, avenue de Champagne 51150 TOURS SUR MARNE, SIREN 335 680 096.

### Faits marquants de l'exercice

L'exercice clôturé au 31 mars 2021, a été marqué par la crise sanitaire COVID-19 qualifiée de pandémie mondiale par l'OMS, le 11 mars 2020. Le Groupe Laurent-Perrier a pris les mesures nécessaires afin de s'adapter à cette situation inédite. En effet, malgré la nette diminution de -25,4% des volumes de Champagne vendus par le Groupe, conséquence des mesures sanitaires adoptées dans le monde, la baisse du chiffre d'affaires a été limitée par un effet prix/mix de +5,8%. Le Groupe a également enregistré une stabilité de son résultat opérationnel à taux de change courants, en adaptant sa structure de coûts. Enfin, le Groupe n'a pas enregistré de difficulté de trésorerie et n'a pas eu recours au dispositif exceptionnel de PGE (Prêt Garanti par l'Etat) et de manière très limitée aux mesures de chômage partiel en vigueur durant la crise.

### Evènements post-clôture :

Il n'existe à la date d'arrêté des comptes aucun évènement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation financière et le patrimoine de la société Laurent-Perrier Diffusion. Le 24 avril 2021, le Groupe Laurent-Perrier a établi un communiqué mentionnant la détection d'une intrusion sur son réseau informatique. A la suite de cette intrusion le Groupe Laurent-Perrier a immédiatement engagé toutes les mesures nécessaires pour rétablir son activité dans les meilleures conditions. Ces mesures ont permis une reprise de la totalité des activités opérationnelles et de renforcer significativement le réseau informatique du Groupe Laurent-Perrier. L'incident n'aura pas d'effet significatif sur les résultats du Groupe Laurent-Perrier.

**4. ANALYSE DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT**

Tous les chiffres sont exprimés en milliers d'euros.

**NOTE 1 – Valeur brute de l'actif immobilisé**

Valeurs brutes	Valeurs brutes à l'ouverture	Acquisitions	Virements de postes	Cessions	Valeurs brutes à la clôture
<i>Immobilisations incorporelles</i> .....					
Logiciels .....	4				4
<b>Sous-total</b> .....	<b>4</b>	-	-	-	<b>4</b>
<i>Immobilisations corporelles</i> .....					
Terrains .....	26 767	7			26 774
Constructions .....	6 443				6 443
Installations techniques .....	3 377	426		- 1	3 803
Autres .....	412	133			545
<b>Sous-total</b> .....	<b>36 999</b>	<b>566</b>	-	- 1	<b>37 564</b>
<i>Immobilisations financières</i> .....					
Participations .....	7 121				7 121
Autres immo. financières .....	20	1			22
<b>Sous-total</b> .....	<b>7 141</b>	<b>1</b>	-	-	<b>7 142</b>
<b>Total général</b> .....	<b>44 144</b>	<b>567</b>	-	- 1	<b>44 711</b>

**Immobilisations corporelles** : Les acquisitions de la période concernent du matériel viticole et des plantations, dont 133 k€ en en-cours au 31 Mars 2021

**NOTE 2 – Amortissements et provisions pour dépréciation**

Amortissements	Amortissements à l'ouverture	Dotations	Diminutions	Amortissements à la clôture
<i>Immobilisations incorporelles</i> .....				
Marques .....				
Logiciels .....	4			4
<b>Sous-total</b> .....	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
<i>Immobilisations corporelles</i> .....				
Terrains .....	2 208	55		2 263
Constructions .....	2 664	143		2 807
Installations techniques .....	2 986	203	(1)	3 188
Autres .....	275	38		313
<b>Sous-total</b> .....	<b>8 132</b>	<b>440</b>	<b>(1)</b>	<b>8 571</b>
<i>Immobilisations financières</i> .....				
Participations .....				
Autres immob. financières .....				
<b>Sous-total</b> .....	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total général</b> .....	<b>8 137</b>	<b>440</b>	<b>(1)</b>	<b>8 576</b>

**Immobilisations corporelles** : L'augmentation de 440 k€ correspond à la dotation aux amortissements de l'exercice calculée suivant le mode linéaire.

**NOTE 3 – Stocks et en cours**

	Au 31 mars			
	Brut	Provisions	2021 Net	2020 Net
En cours de production Vignes .....	2 228		2 228	2 003
En cours de production Bloques .....	750		750	750
<b>Total .....</b>	<b>2 978</b>	<b>0</b>	<b>2 978</b>	<b>2 752</b>

**NOTE 4 – Composition du capital social et variation des capitaux propres**

Le capital social est composé de 2 666 actions de valeur nominale de 2 200 euros.

**Variation des capitaux propres**

Montant au 31 mars 2020 .....	<b>31 412</b>
Dividendes	
Résultat de l'exercice .....	429
Mouvements des provisions réglementées et subventions d'investissements .....	(28)
<b>Montant au 31 Mars 2021.....</b>	<b>31 813</b>

**NOTE 5 - Provisions réglementées**

Nature des provisions	Solde à l'ouverture	Dotations aux provisions	Autres mouvements	Reprises de provisions	Solde à la clôture
Provisions pour investissement .....					
Amortissements dérogatoires .....	149	64		(92)	121
Provision pour hausse de prix .....					
<b>Total .....</b>	<b>149</b>	<b>64</b>	<b>0</b>	<b>(92)</b>	<b>121</b>

**NOTE 6 - Provisions pour risques et charges**

Nature des provisions	Solde à l'ouverture	Dotations aux provisions	Utilisations	Reprises	Solde à la clôture
Provisions pour pertes de change.....					0
Provisions pour risques et charges.....	8	1		(1)	8
<b>Total .....</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>(1)</b>	<b>8</b>

## NOTE 7 - Emprunts et dettes financières

Le financement se fait par l'intermédiaire du compte courant de la société Champagne Laurent-Perrier.

## NOTE 8 – Autres informations sur le bilan

POSTES DU BILAN	Montants concernant les entreprises liées	Montants correspondant à des charges à payer	Montants des dettes & créances représentées par des effets de commerce
Participations et créances rattachées.....	7 121		
Clients et comptes rattachés.....	3 435		
Fournisseurs et comptes rattachés.....	9	129	
Dettes fiscales et sociales.....		688	
Autres dettes.....	10 151		

Toutes les dettes et créances ci-dessus sont à moins d'un an

## NOTE 9 - Engagements hors bilan

### 9.1 Engagements financiers :

- Engagement pris en matière de crédit-bail : néant
- Le montant des engagements pris en matière d'indemnités de départ en retraite s'élève à 250,3 k€ (note 2.8)

### 9.2 Autres engagements :

Néant

**NOTE 10 – Autres créances et autres dettes**

Les autres créances s'analysent ainsi :

	Au 31 mars	
	2021	2020
<b>Autres créances</b>		
Etat - Créances .....	250	0
Fournisseurs - avances .....	0	0
Tiers sociaux .....	0	0
Divers .....	111	66
<b>Total .....</b>	<b>361</b>	<b>66</b>

Les autres dettes se composent des éléments suivants :

	Au 31 mars	
	2021	2020
<b>Autres dettes et comptes de régularisation</b>		
Dettes envers le personnel .....	533	477
Organismes sociaux .....	535	404
Etat - TVA et autres taxes .....	58	294
Comptes courants sociétés du groupe .....	10 151	14 438
Divers .....	385	480
<b>Total .....</b>	<b>11 663</b>	<b>16 094</b>

Toutes les dettes et créances ci-dessus sont à moins d'un an

Les produits constatés d'avance figurant dans les Divers, s'élèvent à 377k€ et sont constitués principalement de prestations viticoles en cours de réalisation à la date de clôture.

**NOTE 11 – Chiffre d'affaires**

Il se répartit de la manière suivante :

	Au 31 mars	
	2021	2020
Vente de raisins .....	3 141	3 590
Autres produits accessoires, cessions et prestations .....	4 979	4 925
<b>Total .....</b>	<b>8 120</b>	<b>8 515</b>

**NOTE 12 – Charges de personnel**

Les frais de personnel (charges sociales, et intéressement compris) s'élèvent à 3,16 M€ contre 2,98 M€ pour l'exercice précédent.

L'effectif au 31 mars est le suivant :

Effectifs	Au 31 mars	
	2021	2020
Cadres et agents de maîtrise.....	7	7
Employés .....	2	1
Ouvriers .....	67	57
<b>Total .....</b>	<b>76</b>	<b>65</b>

**NOTE 13 – Produits et charges exceptionnels**

Le résultat exceptionnel comprend les mouvements des amortissements dérogatoires pour 28 k€.

**NOTE 14 – Situation fiscale latente**

Nature des différences temporaires	MONTANT
<b>ACCROISSEMENTS</b>	
<b>Provisions réglementées</b>	
- Amortissements dérogatoires	121
- Provisions pour investissements	
Total	121
<b>ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS</b>	<b>34</b>
<b>ALLEGEMENTS</b>	
<b>Provisions non déductibles l'année de comptabilisation</b>	
- Perte de change	
- Participation des salariés	95
Total	95
<b>ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS</b>	<b>27</b>



KPMG S.A.  
Champagne-Ardenne  
19 rue Clément Ader  
Pôle Henri Farman  
BP 162  
51685 Reims Cedex 2  
France

Téléphone : +33 (0)3 26 50 79 00  
Télécopie : +33 (0)3 26 50 79 01  
Site Internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# Château Malakoff S.A.S.

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars  
2021

Château Malakoff S.A.S.  
1, rue de Champagne - 51190 Oger  
*Ce rapport contient 17 pages*  
Référence : FA/BS/DC

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Limited, une société de droit anglais  
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à direction et  
conseil de surveillance,  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles et du Centre

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Echo  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €,  
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.  
Champagne-Ardenne  
19 rue Clément Ader  
Pôle Henri Farman  
BP 162  
51685 Reims Cedex 2  
France

Téléphone : +33 (0)3 26 50 79 00  
Télécopie : +33 (0)3 26 50 79 01  
Site internet : www.kpmg.fr

## **Château Malakoff S.A.S.**

Siège social : 1, rue de Champagne - 51190 Oger  
Capital social : € 5 865 200

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021

A l'assemblée générale des Associés de la société Champagne Malakoff S.A.S.,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Château Malakoff S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples

conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



**Château Malakoff S.A.S.**  
*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*  
9 juillet 2021

— il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 9 juillet 2021

KPMG S.A.

**Fernando  
Alvarez**

Fernando Alvarez  
Associé

Signature numérique de  
Fernando Alvarez  
Date : 2021.07.09 18:29:45  
+02'00'